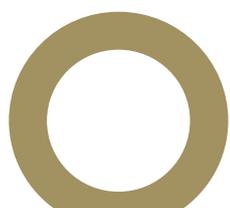


Au service de vos aspirations philanthropiques



FONDATION
DE LUXEMBOURG

L'amour de l'humanité et la volonté de contribuer activement au bien des hommes sont les fondements de toute action philanthropique. En plaçant l'humanité au centre de son action, dans un contexte universel et de total désintéressement, libre de tout lien politique, confessionnel ou dogmatique, la philanthropie exprime un réel comportement éthique du donateur envers d'autres personnes.

La Fondation de Luxembourg est à votre service pour vous conseiller et vous assister dans vos contributions, dans des domaines aussi variés que l'humanitaire et la solidarité, la recherche médicale et scientifique, la biodiversité ou encore la préservation et mise à disposition de tous du patrimoine culturel et artistique. Elle vous propose également de mettre à votre disposition une fondation dite abritée, comme réceptacle de votre engagement philanthropique.

En se tournant vers la Fondation de Luxembourg, les mécènes et donateurs trouveront un interlocuteur attentif et dévoué, quelles que soient leurs aspirations philanthropiques.

“Après quelques années de travail en Afrique, j’ai eu l’opportunité de venir au Luxembourg. Passer d’un pays où les gens font partie des plus pauvres au monde vers le pays où les gens sont parmi les plus riches au monde est un vrai choc. Avec mon épouse, nous avons décidé d’aider les plus démunis en leur offrant des possibilités d’améliorer leurs conditions de vie. Ce projet en Afrique vient en aide à une dizaine d’écoles, englobe plusieurs facettes et vise un autofinancement à long terme. Un partenariat avec la Fondation de Luxembourg permettra d’accroître l’efficacité de notre aide.”

*Managing Director et
Actionnaire Principal d’une
PME Luxembourgeoise.*

À votre écoute, la Fondation de Luxembourg se présente

À l’initiative de l’Etat luxembourgeois et de l’Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, la Fondation de Luxembourg a vu le jour en décembre 2008.

Pourvue d’une dotation lui permettant de subvenir à ses besoins, elle jouit d’une totale indépendance, tout en bénéficiant d’une supervision assurant sa crédibilité à tous les niveaux. Elle garantit aux donateurs sa parfaite objectivité dans l’accompagnement vers la concrétisation de leurs aspirations philanthropiques.

Avec pour objectif de permettre aux donateurs d’agir concrètement et de façon désintéressée, la mission de la Fondation de Luxembourg consiste à promouvoir les engagements philanthropiques privés, en soutenant et guidant toutes celles et ceux qui souhaitent s’investir dans la durée pour développer des projets d’intérêt général.

La philanthropie est l’affaire de tout un chacun, selon ses moyens et en fonction de ses aspirations.

La Fondation de Luxembourg, active au niveau national, européen et international, propose aux donateurs un accompagnement personnalisé pour des projets d’investissements philanthropiques structurés, dans un cadre simplifié et avec l’assurance d’un suivi permanent et continu.

En charge de la supervision de la Fondation de Luxembourg, son conseil d’administration est composé de personnalités réputées de la société luxembourgeoise.

Une double vocation, à votre service

D'une part, la Fondation de Luxembourg agit à vos côtés en tant qu'expert et conseiller, dans tous les domaines qui suscitent chez vous une émotion particulière. Elle sera pour vous le portail d'accès vers les associations, ONG et autres organisations spécialisées qui agissent dans des secteurs spécifiques d'intérêt général.

D'autre part, par le biais des Fondations Abrisées, la Fondation de Luxembourg vous propose une solution qui vous procurera tous les avantages liés à la création d'une fondation d'utilité publique, sans que vous ayez à conduire les nombreuses formalités administratives inhérentes à la constitution individuelle d'une telle structure.

Pour les particuliers comme pour les entreprises

— Vous souhaitez développer durablement un programme d'intérêt général, à titre personnel ou au nom de votre famille.

— Vous êtes un chef d'entreprise désireux de vous engager sur la voie d'un projet de mécénat.

— Vous êtes un professionnel du conseil et agissez en tant que gestionnaire de patrimoine ou conseiller financier, avocat ou notaire, ..., et vos clients souhaitent développer et optimiser un programme d'action philanthropique.

Quels que soient votre statut et votre situation, la Fondation de Luxembourg vous apporte assistance et conseil dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets et vous propose des structures adaptées à vos besoins.

Pour que vos projets deviennent une réalité, elle pourra également vous faire bénéficier de son réseau d'experts composé de spécialistes dans tous les domaines touchant à son activité, comme la philanthropie, la gestion de patrimoine ainsi que les questions sociales, fiscales et juridiques.

La Fondation de Luxembourg vous propose

Les avantages sans les contraintes

Pour simplifier la mise en œuvre de votre engagement philanthropique, la Fondation de Luxembourg est habilitée à abriter sous son égide des entités indépendantes sans personnalité juridique, les Fondations Abrisées. Celles-ci vous procurent tous les avantages d'une fondation d'utilité publique, sans les contraintes administratives inhérentes à la création et la gestion d'une structure indépendante.

Dans la pratique, une convention régit l'objet et les règles de gestion de la Fondation Abrisée et assure les pleins pouvoirs au fondateur sur son projet. La donation est ensuite transférée à la Fondation de Luxembourg qui en tiendra une comptabilité séparée et en assurera une administration spécifique sous ses auspices. D'autre part, la Fondation de Luxembourg veillera au respect de l'objectif d'intérêt général de la Fondation Abrisée.

Si le fondateur conserve toute liberté de décision pour sa Fondation Abrisée, il peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur les suggestions, conseils et orientations de la Fondation de Luxembourg.

Le bénéfice de déductions fiscales

Étant reconnue d'utilité publique au Grand-Duché de Luxembourg, la Fondation de Luxembourg est habilitée à recevoir des donations déductibles selon la loi fiscale luxembourgeoise sur les donations d'intérêt général.

Elle peut donc vous délivrer les attestations permettant de bénéficier des déductions fiscales correspondant aux sommes ou valeurs des biens transférées à la Fondation Abrisée.

Des donations sans frontières

Même si vous n'êtes pas domicilié au Grand-Duché de Luxembourg, la Fondation de Luxembourg vous offre la possibilité de profiter de ses services tout en bénéficiant des avantages fiscaux en vigueur dans votre pays de résidence fiscale, dans le contexte de donations transfrontalières.

La Fondation de Luxembourg fait partie d'un réseau de Fondations qui s'étendent sur 14 pays d'Europe et qui sont habilitées entre elles à émettre des attestations fiscales pour les donations effectuées dans un autre pays que celui de la résidence fiscale du donateur.

La réputation mondiale de la place luxembourgeoise pour son expertise financière, fiscale et juridique assure en outre que la structuration d'une action philanthropique à Luxembourg pourra tout naturellement être réalisée en collaboration avec les acteurs de la place, en parfaite conformité avec les exigences transfrontalières des donateurs.

Des solutions adaptées à vos spécificités et besoins particuliers

Si vous souhaitez initier une action philanthropique, la Fondation de Luxembourg a développé à votre attention deux variantes de Fondations Abrisées qui s'adressent tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Les Fondations Abrisées à Dotation vous proposent une solution simple combinant souplesse et efficacité.

Après avoir défini les objectifs et la durée du programme que vous désirez mettre en place, vous transmettez à votre Fondation Abrisée votre don sous forme de dotation gérée et investie par la banque de votre choix. Le fruit de cette dotation servira à alimenter les projets bénéficiaires de votre action.

Les Fondations Abrisées de Flux permettent de prendre des initiatives philanthropiques d'envergure, avec une durée d'engagement fixée. Elles répondent particulièrement bien aux attentes des entreprises soucieuses de gérer leurs engagements philanthropiques dans le temps.

Avec ce type de Fondations, le donateur (particulier ou entreprise) s'engage à verser chaque année, pour une période donnée, un certain capital qui servira au soutien régulier des projets définis au préalable.

Enfin, la Fondation de Luxembourg pourra gérer des appels à projets permettant d'assurer au donateur une utilisation optimale des ressources mises à disposition.

“We make a living by what we get, but we make a life by what we give.”

Winston Churchill

À chaque étape de la création et de la gestion de votre Fondation, nous sommes à vos côtés

À titre individuel ou en tant que société, vous serez assisté et conseillé à chaque étape du processus illustré dans le schéma ci-après.



À chacune des phases du processus, c'est vous - en tant que fondateur - qui validez la décision à prendre, tant sur le choix et la finalité du projet que sur les moyens et structures à mettre en œuvre, sans oublier la définition et la gestion des éléments spécifiques de votre Fondation Abrisée.

Outre son offre d'assistance et de conseil, la Fondation de Luxembourg s'engage à assurer pour vous le suivi régulier et continu de l'activité engendrée par vos choix et décisions, et à vous en rapporter tous les détails et toutes les informations que vous souhaitez obtenir.